

10/18

Ministère
de la Jeunesse, des Arts
et des Lettres

Republique Française

Direction Générale de l'Architecture
Bureau des sites

Palais Royal de France 49

ARRÊTÉ

Le ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque,

Vu l'avis émis par la commission des sites, perspectives et paysages des Pyrénées-Orientales dans sa séance du 24 juillet 1947

En l'adhésion en date du 26 juin 1946 donnée par M. LÉFEBVRE Louis, demeurant 5 rue Maréchal Lyautey à Aix-en-Provence Bouches du Rhône

ARRÊTÉ :

Article 1er. - Le château de Castelhou (Pyrénées-Orientales) et ses abords, parcelles cadastrales 9. 10. 141, 223, 224, 227, 23-2, 233, 237. Section C est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune et au propriétaire intéressé, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Article 3. - Il sera transmis au bureau des hypothèques de la situation du site classé.

Paris, le 18 SEPT 1947
Par dérogation
Le directeur de l'Architecture

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AOÛT 1980)

Castelnou. —

— Château et ses abords (parcelles n^{os} 9, 10, 141, 222, 226, 227, 232, 233, 237, section C du cadastre) [S. Cl. : 18 septembre 1947].

DEPARTEMENT : P.O.

COMMUNE : CASTELNOU

SITE : le château et ses abords

ARRETE : site classé du 18 sept. 1947

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
C	9-10-141-222- 226-227-232- 233-237	C1	9-141-222- 226-227-232- 233-237-701 et 702	in division (Document D.S.A). - voir plan des chemins site inscrit "le village de CASTELNOU" - 66.046.01 Ci-joint photocopie du plan Cadastral C1 au 1/12500 ^e concernant le site classé.